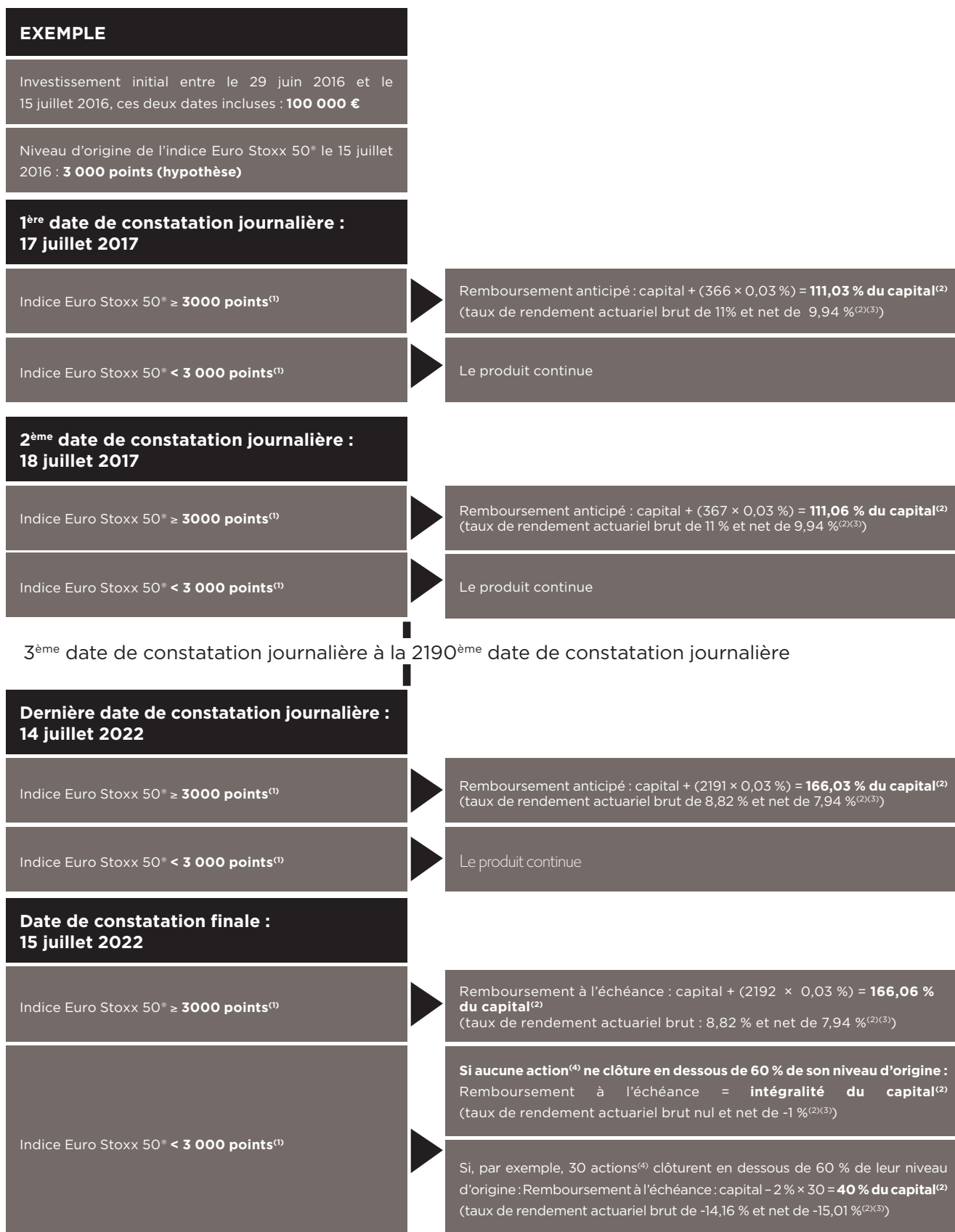


# UN MÉCANISME CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées ont uniquement pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme du produit. Il ne préjuge en rien de résultats futurs et ne saurait constituer en aucune manière une offre commerciale.



(1) 3 000 points = niveau d'origine de l'indice pris comme hypothèse.

(2) Avant fiscalité et contributions sociales

(3) Soit un taux de rendement actuariel net de frais de gestion pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avant fiscalité et contributions sociales, de :

- 10,15 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé à la première date de constatation journalière, le 17 juillet 2017.

- 10,15 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé à la deuxième date de constatation journalière, le 18 juillet 2017.

- 8,11 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique anticipé à la dernière date de constatation journalière, le 14 juillet 2022.

- 8,12 % (PERP) en cas de déclenchement du remboursement automatique à la date de constatation finale, le 15 juillet 2022.

- 14,83 % (PERP) en cas de remboursement de 40 % du capital à l'échéance.

(4) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> seront déterminées à la date de constatation initiale du 15 juillet 2016.